

Date de dépôt: 3 septembre 2004

Messagerie

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition concernant le prolongement de la ligne 3 (TPG) au quartier du Pommier (Grand-Sacconnex)

Rapport de M. Christian Bavarel

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des transports s'est réunie sous la présidence de M. Gilles Desplanches le 17 juin 2003 pour examiner la pétition 1426. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Caroline Martinuzzi ; qu'elle soit ici remerciée.

Audition des pétitionnaires : M. Scherrer et M. Plassard

M. Scherrer, en tant qu'ingénieur, indique avoir tenté de procéder à une analyse technique du chemin. Suite à cette analyse, il a adressé une lettre à M^{me} Calmy-Rey ainsi qu'à l'OTC décrivant les difficultés qu'impliquerait une telle modification. Selon lui, cet aménagement consiste à détruire une vie commune au bénéfice d'une facilité relative. De ce fait, une alternative doit nécessairement être étudiée.

Un commissaire désire savoir si un passage sécurisé au chemin Colladon serait bénéfique.

M. Plassard indique s'adresser à la commission en tant que grand-père. Il explique que ce chemin est particulièrement fréquenté par les automobilistes qui ne respectent que très rarement la limitation fixée à 30 km/h. Le nouveau circuit proposé représente une aberration certaine puisque deux bus vont se

croiser à angle droit devant le passage sécurisé de l'école primaire. Ce passage créera une insécurité.

Selon M. Scherrer, le chemin de la Tourelle devrait même être un passage piétonnier puisque de nombreux enfants l'empruntent pour se rendre à l'école. Il est urgent de trouver une solution raisonnable.

Le président remercie les pétitionnaires pour leurs explications.

Audition de M. Stucki et M. Zurbrugg, TPG

M. Stucki indique que cette pétition arrive tardivement puisque l'itinéraire de la ligne 3 figure dans le plan directeur et a été approuvé par toutes les instances. Le projet de cet itinéraire est actuellement devant l'OTC. La proposition des pétitionnaires n'envisage aucune liaison directe avec le cycle d'orientation de Budé, l'école de Trembley, le centre commercial de la Tourelle et le quartier de la Servette. En outre, actuellement, il est impossible de tourner à gauche pour accéder à la rue du Pommier depuis la route de Ferney. De ce fait, il faudrait procéder à une modification complète. Il rappelle que le problème s'est posé à l'identique dans le quartier de Champel. M. Stucki ajoute que les TPG s'opposent à ce changement.

M. Zurbrugg présente le tracé à l'aide du rétroprojecteur. Il précise que cet itinéraire a été proposé à l'étude en collaboration avec la Ville.

Un commissaire fait remarquer que les véhicules devront se croiser à angle droit et que le chemin est étroit.

M. Zurbrugg indique que les voiries n'ont pas à être élargies. Deux véhicules articulés passent sans problème dans les deux virages.

Un commissaire demande de quelle manière est informée la population du périmètre de cette nouvelle ligne.

M. Stucki déclare qu'une concertation a eu lieu entre la Ville et le quartier pour décider que la place du Petit-Saconnex deviendrait une place de village. L'avantage de cette ligne repose sur le fait qu'elle possède un parcours bi-directionnel. Actuellement, tout projet d'extension de ligne proposé par l'OTC est soumis au CODEP. Ainsi, toutes les associations qui y portent un intérêt sont informées en amont.

Le président remercie MM. Stucki et Zurbrugg avant de les libérer.

Un commissaire propose de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Quant à l'aspect de la sécurité, il conviendrait de mettre en place des radars et des contrôles directement sur le site.

Le président met aux voix le dépôt de la pétition 1426 sur le bureau du Grand Conseil et ce vote est adopté à l'unanimité :

Pour : 12 (1 AdG, 2 L, 2 R, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 UDC)

Contre : –

Abstention : –

Pétition (1426)

concernant le prolongement de la ligne 3 (TPG) au quartier du Pommier (Grand-Saconnex)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Je vous prie d'accepter ce courrier comme une pétition selon l'article 33 de la Constitution fédérale du 18 décembre 1998, même si la pétition est informelle, vu la situation exceptionnelle.

J'objective d'atteindre de cette manière les 185 personnes qui siègent dans le Législatif et/ou Législatif ou Exécutif municipal en juin 2002, pour **porter à leur connaissance une situation de fait grave** en progression continue et ayant comme conséquence la création de risques aux déplacements des personnes âgées.

Une situation inique de fait, dont l'origine et les responsabilités sont moins importantes que le redressement urgent.

En 1998, la campagne Gardiol a été achetée avec la participation de l'Etat pour la construction du complexe immobilier Pommier. « L'extension du bus 3 TPG vers le Pommier a été décidée de longue date et s'agissait même d'une condition pour obtenir l'autorisation de construction. » Le concept de « l'extension » comme solution unique et définitive pour satisfaire un besoin légitime de transport public aux futurs résidents au Pommier est défectueux :

Une alternative de ligne directe du Pommier vers le centre-ville a été exclue malgré l'arrivée du tram 13 à la place des Nations en 2003 et la possibilité d'une connexion Pommier-place des Nations.

J'ai détaillé les défauts techniques et autres dans ma lettre du 3 juillet 2002 aux TPG ainsi que les défauts de légitimité dans ma lettre au Conseil d'Etat du 7 octobre 2002 ; je me suis aussi exprimé oralement à ce sujet lors de la séance d'information publique à l'aula du cycle de Budé, le 17 janvier 2003. En particulier j'ai attiré l'attention sur le fait que ce sont les personnes âgées de la Maison de Retraite qui sont les habitants les plus nécessiteux de sécurisation. Les enfants ont toujours une personne engagée pour arrêter la circulation aux horaires d'entrée et sortie scolaires.

La décision de « l'extension au Pommier » a été sanctionnée au niveau cantonal et adoptée au niveau municipal dans le « plan de mesures établi en 1998 pour sécuriser les déplacements à pied et à vélo vers les écoles ». La création d'une obligation de traverser le chemin Colladon pour les personnes âgées rentrant par bus et voulant atteindre la Maison de Retraite n'a pas été considérée comme un risque majeur digne de figurer sur la liste de mesures programmées fin 2003 sur l'invitation distribuée pour la séance du 27 janvier 2003. J'ai signalé par un point rouge cette traversée. Peut-on rester indifférent et contemplatif devant cette situation, ce tracé Pommier « en cours de réalisation » ?

Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, j'essaie de vous sensibiliser pour prendre les décisions nécessaires pour arriver aux résultats suivants :

1. Arrêt immédiat de tous les travaux en relation avec le nouvel itinéraire (« l'extension ») du bus 3 vers le Pommier.
2. Adoption du concept d'étudier d'autres alternatives pour servir le Pommier et de prévoir le financement correspondant dans le budget cantonal.
3. Maintien du tracé actuel du bus 3 au Petit-Sacconnex, incluant la préservation de la place du Petit-Sacconnex, sans aménagements non votés par la totalité des résidents concernés.

Dans trois croquis avec textes, j'ai résumé mes propositions de satisfaire d'une manière plus complète les besoins au Pommier et au Petit-Sacconnex auxquels nous sommes confrontés, de nature différente mais également actuelle.

En espérant pouvoir compter sur votre attention et votre action, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

N.B. : 1 signature

N. Scherrer

p.a. SPG

M. S. Fama

36, route de Chêne

1211 Genève 17